

40 interdictions en 1 an ! Ça suffit.

Rassemblement de solidarité avec les forces vives au Maroc.

Le 23 juillet 2014, suite à l'interdiction, injustifiée, de la section AMDH (Association Marocaine des Droits Humains) de la ville de Tahla de tenir une conférence de presse, le pacha de la ville a avisé la section d'« **instructions d'en haut lieu demandant d'interdire à l'AMDH d'organiser ses activités dans les salles publiques et ce au niveau national** ». Cette déclaration est intervenue huit jours après celle de son supérieur, le ministre de l'intérieur, le 15 juillet, devant la Chambre des conseiller(e)s. Il s'est attaqué aux associations de défense des droits humains les accusant, entre autres, d'« **affaiblir les forces de l'ordre** » et de « **servir des intérêts étrangers** ».

Depuis, **plus de 20 sit-in de l'association sont interdits et environ 17 suspensions d'utiliser des salles publiques, préalablement réservées, sans aucun fondement ou justification**. S'ajoute à cela un acharnement à l'encontre des militant(e)s de l'AMDH. Entre 2010 et 2014, plus d'une vingtaine de militant(e)s de l'association ont été poursuivi(e)s ou condamné(e)s à des peines de prisons sans oublier des dizaines d'autres syndicalistes étudiant(e)s ou d'activistes du mouvement du 20 février. A ce jour, **Wafaa Charaf et Oussama Housne**, croupissent dans les prisons pour avoir dénoncé la torture qu'ils/elles ont subies.

Plusieurs organisations ont apporté leur soutien à l'AMDH et à l'ensemble du mouvement de défense des droits humains. On peut lire dans le [dernier communiqué](#) du Réseau Euro-méditerranéen des Droits de l'Homme : « **Le REMDH tient à exprimer sa vive préoccupation face au harcèlement systématique qu'endure l'Association Marocaine des Droits Humains (AMDH). Sans remonter aux mois précédents où l'AMDH a enduré des interdictions ponctuelles, entre le 12 juillet et le 30 septembre 2014, l'AMDH a fait état de 17 interdictions arbitraires de réunions organisationnelles, sit-in, conférences publiques, activités de formation, et caravanes. Ces interdictions n'ont jamais été communiquées par écrit ni accompagnées d'une explication justifiant chaque restriction** »

Quant à la [Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme \(FIDH\)](#) et l'[Organisation mondiale contre la torture \(OMCT\)](#), elles déclarent : « **L'Association marocaine des droits humains (AMDH) a en effet été ces dernières semaines régulièrement victime d'entraves à l'exercice des libertés d'association et de réunion, en se voyant refuser de tenir plusieurs de ses activités publiques, à commencer par les colonies de vacances qu'elle organise annuellement et la tenue de conférences dans des salles publiques ...** »

La répression systématique exercée à l'encontre des militant(e)s particulièrement ces derniers mois, illustre bien la réalité d'un Maroc à deux vitesses. L'Etat marocain affiche l'image d'un pays où la situation des droits humains a connu des avancées, comme ne cessent de le répéter les autorités marocaines ainsi que les médias officiels. Cependant, nous ne pouvons que constater le contraire sur le terrain. Au moment où le Maroc se prépare à accueillir le Forum mondial des droits de l'Homme en novembre 2014, nous faisons le compte d'innombrables violations des droits humains, et cela, malgré les engagements de l'Etat marocain.

L'AMDH subit depuis quelques semaines des interdictions systématiques de ses activités (camp de jeunesse, conférences publiques, sit-in, caravanes de solidarités avec les migrant-e-s subsaharien-ne-s, etc.).

D'autres organisations ont enduré des interdictions comme la Ligue Marocaine de Défense des Droits de l'Homme (**LMDDH**), l'Instance Marocaine Des Droits Humains (**IMDH**), la Fédération Nationale de l'Enseignement (**FNE**), affiliée à l'Union Marocaine du Travail-Tendance Démocratique, etc. La section Maroc d'**Amnesty International** qui a lancé une campagne internationale pour l'arrêt de la torture au Maroc s'est vu interdire l'une de ses activités. L'association **Freedom Now** qui a pour objectif de défendre la liberté de la presse et d'expression s'est vu refuser son dépôt légal. L'**Union Marocaine du Travail-Tendance Démocratique** a connu le même sort quant au dépôt de son dossier légal.

Un fossé sépare le discours officiel et le respect effectif des droits comme en témoigne l'acharnement des autorités marocaines contre les organisations militantes. Afin d'apporter notre soutien et faire face à cette situation inacceptable nous appelons à un rassemblement de solidarité avec toutes les organisations et tou(te)s les militant(e)s ciblé(e)s par la machine répressive.

Le 1^{er} novembre 2014 à 15h.

Rassemblement devant l'ambassade du Maroc à Paris.

(5 Rue le Tassé, 75016 Paris. Station Métro Trocadéro, ligne 6)

Le Bureau de l'AMDH-Paris/Ile-de-France

A Paris, le 10 octobre 2014

Contact :

- Tél : 06 18 66 15 58
- Email : amdh.paris@gmail.com
- Facebook: AMDHParis
- Site web: www.amdhparis.org